



Règlement intérieur SAISON 2023-2024

Article 1 : *Objet*

Le règlement suivant complète les statuts de l'association Buchelay Budo Club déposés en préfecture. Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance de ces différents textes et en respecter les consignes.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Article 2 : *Affiliation*

L'association Buchelay Budo Club est affiliée à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées et de par son affiliation, elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi que ceux de son comité départemental.

Chaque adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ainsi que celui de la FFJDA.

Article 3 : *Inscription & Cotisation*

L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFJDA et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet. La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

- **Étudiants : 180 €** (licence non incluse)
- **Adultes : 210 €** (licence non incluse)
- **Enfant : 120 €** (licence non incluse)
- **Sans Emploi : 105 €** (licence non incluse)

- **Passeport Sportif : 10 €** (obligatoire la 2^{ème} année)
- **Licence : 41 €** (obligatoire)

Article 4 : *Responsabilité des Parents*

Tout mineur est sous la totale responsabilité de son représentant légal :

- Jusqu'à l'arrivée du professeur
- **Nous demandons aux parents de les accompagner jusqu'au dojo afin que nous puissions les prendre en charge.**
- Après la fin de la séance d'entraînement : pour la récupération de vos enfants après les cours, il est demandé que vous veniez les chercher au dojo. Ne laissez pas vos enfants seuls sur le parking.
- La présence dans la salle d'un adhérent est subordonnée à celle d'un responsable du club ou d'un professeur.

Article 5 : Séance d'Essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du kendo sur autorisation d'un membre du comité directeur pendant la séance.

- **Trois séances sont accordées.**

Au-delà de ce délai, la personne devra s'inscrire au club en rendant sa fiche d'inscription complétée et en effectuant le versement de sa cotisation.

Article 6 : État d'Esprit

L'association Buchelay Budo Club se doit d'être une association respectueuse d'un esprit originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres.

C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionnés.

Article 7 : Saison Sportive

Les cours sont assurés pendant la saison sportive de septembre à juin. Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant certaines vacances scolaires (sauf informations contraires communiquées par le club) et jours fériés. Des stages de perfectionnement peuvent être proposés durant les périodes scolaires.

Article 8 : Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent du club, entraînera la responsabilité du fautif.

Il sera d'abord averti, puis si nécessaire, exclu (temporaire ou définitive) après délibération des membres du bureau du club. Pour en savoir plus, voir les statuts de l'association.

Article 9 : Droit à l'image

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Téléphone :

Consens à être photographié(e)

et autorise Buchelay Budo Club à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports y compris dans le cadre d'exploitations commerciales.

Le droit d'exploiter les photographies me représentant comprend notamment :

- Documents de communication physique ou numérique (brochures, cartes de visite, papier à en-tête, affiches, kakémonos, site Internet, bannières...)
- Édition numérique (cd-rom, dvd, cd photo, vidéodisque...)
- Articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques accrédités par la commission paritaire)
- Annonce presse (insertion publicitaire dans la presse)
- Internet (ordinateurs fixes et portables, smartphones, tablettes...)

Les utilisations de mon image ne devront en aucune façon porter atteinte à ma vie privée, et plus généralement me nuire ou me causer un quelconque préjudice.

Je reconnais par ailleurs que je ne suis lié(e) à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Cette autorisation de l'utilisation de mon image à une validité de 5 ans à compter de sa signature et est consentie à titre gracieux.

Fait à :

Le :

SIGNATURE :

CONTACT

Infos de contact

Buchelay Budo Club
Plaine des Sports Grigore Obreja,
78200 Buchelay

Président du club

Ludovic HIDRIO
06 77 55 93 04

kendobudoclub78@gmail.com

<https://buchelay-budo-club.sportsregions.fr/>

SIGNATURE :